

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2009 À 20:00 HEURES :**

À la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2009 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Nathalie Bresse, Sylvie Boucher, Normand Galarneau, Donald Lachance sous la présidence du maire M. Fabien Morin. Les conseillers(ères) Patrick Langlois et Valérie Roy sont absents.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 20:01 heures.

### **2009-01-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

#### **1. Ouverture**

#### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

#### **3. Adoption des procès-verbaux:**

- 3.1 Séance régulière du 1<sup>er</sup> décembre 2008
- 3.2 Séance spéciale du 15 décembre 2008

#### **4. 1<sup>ère</sup> période de questions**

#### **5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions** **Aucune**

#### **6. Information au conseil et correspondance**

- La liste de correspondance pour le mois de décembre 2008 est déposée par le directeur général.
- Selon l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les divulgations des intérêts pécuniaires des membres du conseil sont déposées pour tous les membres du conseil.
- Dépôt de la lettre de démission du conseiller Patrick Langlois

#### **7. Rapports des comités**

##### **7.1 Finances – Subventions**

- 7.1.1 Adoption des comptes à payer

##### **7.2 Autres comités**

- 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

#### **8. Affaires nouvelles**

##### **8.1 Résolutions à adopter**

- 8.1.1 Adoption de l'offre de service pour le compostage des résidus verts et putrescibles pour l'année 2009 de la compagnie GSI.
- 8.1.2 Embauche d'un employé à temps partiel comme surveillant de patinoire.
- 8.1.3 Cotisation de l'ADMQ pour l'année 2009.
- 8.1.4 Cotisation de la COMBEQ pour l'année 2009.
- 8.1.5 Contribution au journal régional Le Haut Saint-François pour l'année 2009.
- 8.1.6 Renouvellement adhésion Chambre de commerce du Haut Saint-François.
- 8.1.7 Embauche d'un chargé de projet pour le compostage et le mandat pour l'achat des bacs.
- 8.1.8 Adoption de formulaires pour fin d'application du règlement numéro 521.

- 8.1.9 Formation pour l'inspecteur municipal et l'adjoint à l'inspecteur municipal.
- 8.1.10 Nomination de la personne responsable de l'O.M.H.
- 8.1.11 Travaux de Bell Canada sur le chemin Galipeau.
- 8.1.12 Nomination des maires suppléants pour l'année 2009.
- 8.1.13 Nomination des représentants de la municipalité d'Ascot Corner à la Corporation de Revitalisation du site de la Mine d'Ascot.
- 8.1.14 Régie intermunicipale d'Incendie.

## **9. 2ième période de questions**

## **10. Adoption des règlements**

Aucun

## **11. Avis de motion à donner**

**11.1 Règlement sur la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux**

**11.2 Modification au règlement sur l'imposition de droits aux exploitants de carrières et sablières.**

## **12. Varia affaires nouvelles**

## **13. 3ième période de questions**

## **14. Levée de l'assemblée**

**15. Prochaine séance régulière :** Lundi le 2 février 2009 à 20H00.

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Nathalie Bresse, appuyée par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, le contenu de l'ordre du jour de la séance régulière du 12 janvier 2009 soit approuvée et adoptée avec les ajouts suivants :

- 8.1.15 Location du garage de M. Lavallière
- 8.1.16 Conversion du Régime de retraite des employés
- 8.1.17 Nomination au Comité de l'environnement

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

## **2009-01-002 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Normand Galarneau appuyé par la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE**, les procès-verbaux de la séance régulière du 1<sup>er</sup> décembre 2008 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2008 soient approuvés et adoptés tel que déposés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

## **1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (début 20H04) :**

### **Stanley Boucher :**

- Quand aura lieu la réunion d'information concernant le réseau pour les gens du Chemin Desruisseaux ;
- Questionne l'approvisionnement de l'eau potable ;
- Questionne la construction de l'entrepôt et d'un garage éventuel.

**Pierre Mathieu** : Demande si c'est certain que le détournement du réseau passe sur le chemin Desruisseaux.

**Jacques Gourde** : Fait une observation concernant les lumières de rues, il y a toujours des lumières défectueuses. Est-ce possible de faire des inspections le soir au lieu d'attendre les plaintes.

**M. Pomerleau** : Demande si les frais concernant le réseau des eaux usées seront défrayés seulement par les gens du réseau.

**Michel Carbonneau** : Demande que lorsque des sommes sont prises dans le surplus de la municipalité pour défrayer des projets ou en partie, que tous les citoyens soient invités aux réunions d'information.

**Alphonse Bouffard** : Est-ce qu'il y a un escompte pour les gens qui paient leur taxe en un versement.

**Michèle Thériault** :

- Est-ce que le poste de chargé de projet en environnement est subventionné ;
- Elle demande si le conseil a pris en considération la crise économique lors de la préparation du budget.

**FIN DE LA 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 20H25.**

**DÉPÔT DES DIVULGATIONS DES INTÉRÊTES PÉCUNIAIRES :**

Selon l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les divulgations des intérêts pécuniaires des membres du conseil sont déposées pour tous les membres du conseil.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DU CONSEILLER PATRICK LANGLOIS.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2008.**

2009-01-003 <sup>7.1.1</sup> **COMPTES À PAYER :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Sylvie Boucher, appuyée par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE**, la liste des comptes à payer en date du **7 janvier 2009** au montant de **120,410.51\$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

<sup>7.2.1</sup> **RAPPORTS DES COMITÉS :**

**Monsieur le maire Fabien Morin** : Aucun.

**Sylvie Boucher** : Le Comité de la route 112 avait une réunion avec le MTQ le 13 janvier 2009 qui a été déplacée au 3 février 2009 à 9H30.

**Normand Galarneau :**

- L'année financière 2008 s'est terminée avec un bilan positif ;
- La municipalité de Ste-Élizabeth-de-Warwick a refusé de se joindre à la Régie sanitaire des Hameaux.

**Valérie Roy :** Aucun.

**Donald Lachance :**

- Ils font les préparatifs pour le Carnaval ;
- Un inventaire des immobilisations et des équipements sera faite prochainement.

**Patrick Langlois :** Aucun.

**Nathalie Bresse :**

- Des démarches seront faites concernant la sortie du chemin Pageau ;
- La demande pour l'installation des lumières de rue Rte 112 et des Boisés à Hydro Sherbrooke est faite ;
- Soirée d'information aux gens de la rue Desruisseaux est cédulée pour le 27 janvier 2009 à 19H00 ;
- Il y aura une rencontre avec la Députée madame Gonthier pour la demande de subvention à Chantier Canada;
- On devrait recevoir l'échéancier du Groupe SM pour finaliser le projet Phase I Taxes d'accises.

2009-01-004 <sup>8.1.1</sup> **ADOPTION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR LE COMPOSTAGE DES RÉSIDUS VERTS ET PUTRESCIBLES POUR L'ANNÉE 2009 DE LA COMPAGNIE GSI :**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ascot Corner désire mettre en place la 3<sup>ième</sup> voie en bacs bruns auprès de l'ensemble des résidences de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service de GSI pour l'année 2009 est :

- 70.00\$ / t.m. plus les taxes applicables;
- L'entente est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009 avec augmentation suivant l'indice des prix à la consommation au premier janvier de chaque année suivante;
- Ce prix exclut le transport et les taxes applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Normand Galarneau, appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité accepte l'offre de service de GSI au montant de 70.00\$ / t.m. plus les taxes applicables et que le directeur général M. Daniel St-Onge soit autorisé à signer l'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2009-01-005 <sup>8.1.2</sup> **EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ À TEMPS PARTIEL COMME SURVEILLANT DE PATINOIRE :**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance de décembre, le conseil a embauché deux employés à temps partiel comme surveillant de patinoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'un des deux employés a donné sa démission, nous avons été dans l'obligation d'embaucher un autre employé;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donald Lachance, appuyé par la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE,** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner embauche monsieur Frédérick Vaillancourt comme employé à temps partiel au poste de surveillant de patinoire selon les conditions de la convention collective.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2009-01-006 <sup>8.1.3</sup> **RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION DE L'A.D.M.Q. POUR L'ANNÉE 2009 :**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité paie la cotisation à l'A.D.M.Q. du directeur général à chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** le temps est venu de renouveler la cotisation pour l'année 2009 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE,** la municipalité renouvelle la cotisation de l'A.D.M.Q. pour l'année 2009 au montant de 496.98\$ pour M. Daniel St-Onge directeur général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2009-01-007 <sup>8.1.4</sup> **RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION DE LA C.O.M.B.E.Q POUR L'ANNÉE 2009 :**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité paie la cotisation à la C.O.M.B.E.Q. de l'inspecteur municipal à chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** le temps est venu de renouveler la cotisation pour l'année 2009 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE,** la municipalité renouvelle la cotisation de la C.O.M.B.E.Q. pour l'année 2009 au montant de 225.00\$ pour M. Guy Besner inspecteur municipal et au montant de 155.00\$ pour M. Marc Bernier inspecteur municipal adjoint.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2009-01-008 <sup>8.1.5</sup> **CONTRIBUTION AU JOURNAL RÉGIONAL LE HAUT SAINT-FRANÇOIS POUR L'ANNÉE 2009 :**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité contribue à chaque année au journal régional Le Haut Saint-François et que cette contribution donne droit à des espaces publicitaires équivalant au montant versé.

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE,** la municipalité contribue au journal régional Le Haut Saint-François au montant de 1.10\$ par personne.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2009-01-009 <sup>8.1.6</sup> **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU HAUT SAINT-FRANÇOIS POUR L'ANNÉE 2009 :**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est déjà membre de la Chambre de commerce du Haut Saint-François;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité renouvelle son adhésion à la Chambre de commerce du Haut Saint-François pour l'année 2009 au montant de 112.88\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2009-01-010 <sup>8.1.7</sup> **EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJET POUR LE COMPOSTAGE ET LE MANDAT POUR L'ACHAT DES BACS :**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ascot Corner désire mettre en place la 3<sup>ième</sup> voie pour le bac brun, compostage à l'ensemble des résidences du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons besoin d'une ressource pour finaliser ce projet – devis pour l'achat des bacs, mettre en place la cueillette etc.

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Normand Galarneau, appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité embauche M. Patrick Langlois comme personne ressource contractuelle au taux de 18.00\$ / heure et que celui-ci ait pour mandat de mettre en place l'achat des bacs et la 3<sup>ième</sup> voie pour le bac brun.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

<sup>8.1.8</sup> **ADOPTION DE FORMULAIRES POUR FIN D'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 521 :**

Reportée à une séance ultérieure.

2009-01-011 <sup>8.1.9</sup> **FORMATION POUR L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET L'ADJOINT À L'INSPECTEUR MUNICIPAL :**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur municipal et l'adjoint à l'inspecteur municipal doivent suivre des formations pour se maintenir à jour dans leur connaissance;

**CONSIDÉRANT QUE** le 10 février et le 25 mai 2009 il y a deux formations qui peuvent être suivies « Règlement sur le captage des eaux souterraines et l'insalubrité des bâtiments module II »;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE**, l'inspecteur municipal et l'adjoint à l'inspecteur municipal s'inscrivent aux formations « Règlement sur le captage des eaux souterraines et l'insalubrité des bâtiments module II » et que le coût d'inscription soit payé par la municipalité 235.\$ par formation et par personne.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2009-01-012 <sup>8.1.10</sup> **NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'O.M.H. :**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de la personne responsable de l'O.M.H. est terminé depuis novembre 2008;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donald Lachance, appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE,** la conseillère madame Sylvie Boucher soit mandatée pour représenter la municipalité au Conseil d'administration de l'O.M.H. pour l'année 2009 ainsi que monsieur Normand Galarneau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2009-01-013 <sup>8.1.11</sup> **TRAVAUX DE BELL CANADA SUR LE CHEMIN GALIPEAU :**

**CONSIDÉRANT QUE** Bell Canada va exécuter des travaux d'installation de nouveau câble sur le chemin Galipeau vers le 15 janvier 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans ont été vérifiés par notre responsable de la voirie et que tout semble conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE,** la municipalité autorise Bell Canada à exécuter leurs travaux sur le tronçon du chemin Galipeau à Ascot Corner vers le 15 janvier 2009.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2009-01-014 <sup>8.1.12</sup> **NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2009 :**

**CONSIDÉRANT QU'** au début de chaque année il faut nommer les maires suppléants pour l'année en cours;

**CONSIDÉRANT QU'** il faut nommer trois personnes car le mandat de chacun est pour quatre mois;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE** les conseillers(ères) suivants(es) soient nommés maire-suppléant pour l'année 2009 :

- Pour janvier, février, mars, avril 2009 : **Aucune nomination**
- Pour mai, juin, juillet, août 2009 : **Donald Lachance**
- Pour septembre, octobre 2009 : **Normand Galarneau**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2009-01-015 <sup>8.1.13</sup> **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER À LA CORPORATION DE REVITALISATION DU SITE DE LA MINE ASCOT :**

**CONSIDÉRANT QU'** avec la démission de monsieur Patrick Langlois comme conseiller, il faut nommer quelqu'un d'autre pour le remplacer au conseil d'administration de la Corporation de revitalisation du Site de la Mine Ascot;

**CONSIDÉRANT QU'** il faut relancer ce comité de la Corporation de revalorisation du Site de la Mine Ascot;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Sylvie Boucher appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE,** monsieur Daniel St-Onge directeur général soit nommé comme représentant de la municipalité d'Ascot Corner au conseil d'administration de la Corporation de revitalisation du Site de la Mine Ascot mais qu'une vérification soit faite à savoir la composition du conseil d'administration selon la charte de l'entreprise.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2009-01-016 <sup>8.1.14</sup> **RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE :**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente intermunicipale prévoyant la constitution d'une Régie intermunicipale signée en 2002 ne prend pas en considération les fluctuations de population actualisée annuellement et de ce fait, les ajustements aux quotes-parts pour le partage des coûts d'immobilisations et d'opérations de la régie;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme comptable qui nous représente demande que nous régularisons cette situation en modifiant les articles 8 et 9 de l'entente afin de se conformer aux bonnes pratiques comptables;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE,** l'article 8 soit complété en ajoutant « chaque année, le pourcentage de répartition sera revu au prorata de la population respectives en vigueur selon le dernier décret du gouvernement effectif en date du 1<sup>er</sup> septembre dans la gazette officielle » et que l'article 9 soit complété en ajoutant « chaque année, le pourcentage de répartition sera revu au prorata de la population respectives en vigueur selon le dernier décret du gouvernement effectif en date du 1<sup>er</sup> septembre dans la gazette officielle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2009-01-017 <sup>8.1.15</sup> **LOCATION DU GARAGE DE MONSIEUR ANDRÉ LAVALLIÈRE :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons besoin d'un endroit pour entreposer les équipements qui ne sont pas utilisés durant l'hiver;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur André Lavallière nous a offert son garage pour un montant de 300.00\$ pour la période du 15 décembre 2008 au 30 avril 2009;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE,** la municipalité loue le garage de monsieur André Lavallière du 15 décembre 2008 au 30 avril 2009 pour la somme de 300.00\$ tel que l'entente signée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2009-01-018 <sup>8.1.16</sup> **CONVERSION DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous pouvons convertir le Régime de retraite (RPA) en un Régime de retraite simplifié (RRS) par résolution du conseil;



**CONSIDÉRANT QUE** la firme Chapdelaine & Associés Inc. et la Régie des Rentes du Québec nous recommande de le faire pour alléger la gestion du régime de retraite pour un groupe de 16 employés et moins ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité demande à notre courtier Chapdelaine & Associés inc. de faire les démarches avec Desjardins Sécurité Financière pour convertir le Régime de retraite (RPA) en un Régime de retraite simplifié (RRS) en date du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2009-01-019 <sup>8.1.17</sup> **NOMINATION AU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons remplacer monsieur Patrick Langlois au comité de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Normand Galarneau est le substitut de monsieur Patrick Langlois pour ce comité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, la municipalité désigne monsieur Normand Galarneau comme conseiller responsable du comité de l'environnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (début 20h55)**

**M. Choquette :**

- Pour le contrôle des gravières et sablières, est-ce que la municipalité a envisagé de faire une étude géodésique par des arpenteurs pour mesurer le volume des gravières et sablières ;
- Il trouve anormal la façon de faire le déneigement sur le chemin Cyr ;
- Il questionne le fait que les employés font l'épandage d'abrasif en plus de payer un entrepreneur ;
- Il demande des informations concernant l'internet haute vitesse sur le territoire d'Ascot Corner ;
- Il demande si la municipalité a reçu une demande d'Hydro Québec pour passer une ligne à partir du poste des cantons vers les Etats-Unis.

**Jacques Gourde :**

- Est-ce que la municipalité a respecté son budget alloué dans le dossier du fossé Désilets ;
- Il trouve déplorable que des gens déposent des débris de toutes sortes n'importe où, il demande si la municipalité a une réglementation à ce sujet ;
- Il questionne la méthode que les employés ont sur l'épandage d'abrasif.

**M. Pomerleau :** Demande à quel endroit est la formation pour les deux inspecteurs municipaux.

**Pierre Mathieu :** Il demande la possibilité de déplacer la réunion d'information aux gens du chemin Desruisseaux.

**FIN DE LA 2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 21H20.**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POUR LA RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS D'ÉLECTION ET DE RÉFÉRENDUM MUNICIPAUX**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère Nathalie Bresse qu'à la séance ordinaire subséquente, le conseil municipal adoptera un règlement pour la rémunération payable lors d'élection et de référendum municipaux.

Selon l'article no. 445 du code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE DROITS AUX EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLIERES :**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère Sylvie Boucher qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera une modification à l'article 11 du règlement numéro 521 concernant l'imposition de droits aux exploitants de carrières et sablières.

Selon l'article no. 445 du code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

**3<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (début 21h25) :**

**M. Choquette :** Pour le contrôle des gravières et sablières, il mentionne que la municipalité peut utiliser les photos aériennes.

**FIN DE LA 3<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 21H30.**

**2009-01-020** <sup>14.</sup> **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** l'assemblée soit levée à 21h30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE :** LUNDI, LE 2 FÉVRIER 2009 À 20H00.

---

Dir. gén. et secr.-trés.

---

Maire